



Val de l'Eyre

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Conseil Communautaire réuni le 30 septembre 2019 à la mairie de Belin-Beliet a adopté les délibérations suivantes :

Ordre du jour :

- ❖ Communications diverses
- ❖ Décision modificative n°1
- ❖ Concession de délégation de service public du cinéma : approbation de son principe
- ❖ Modification du tableau des effectifs
- ❖ Budget Pays 2020
- ❖ Création du budget annexe du SPIC Eau et du budget annexe du SPIC Assainissement
- ❖ Direction du Pôle Eau et Assainissement : approbation d'un contrat à durée déterminée de 3 ans renouvelable
- ❖ Appel d'offres pour le tri avec extension des consignes
- ❖ Questions diverses

**Les délibérations sont à votre disposition pour consultation.
Merci de bien vouloir vous adresser à la mairie.**



Vos commerçants et artisans locaux sont sur EyreCommerce.com

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 18
Votants : 26

L'an deux mille dix neuf
Le 30 septembre
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
régulièrement convoqué, s'est réuni en session **ORDINAIRE**,
à la mairie de Belin-Beliet, sous la Vice-Présidence de Mme Christiane DORNON
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 23 septembre 2019

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : Mme BARSACQ - M. DESERT - Mme GOISNARD - M. GELLIBERT -
M. DECLERCQ - M. SAUTAREL
Commune de Le Barp : Mme DORNON - M. MARION - M. MAINGUY - Mme PORTAFAX
Commune de Lugos : Mme TOSTAIN
Commune de Saint-Magne : Mme OCTON - M. JACQUELIN
Commune de Salles : M. DERVILLE - Mme DUPLAA - Mme GRESSET - M. LEMISTRE -
Mme DOSBA

ABSENTS :

Commune de Belin-Beliet :	Mme LEMONNIER	absente excusée	
Commune de Lugos :	M. ARQUEMBOURG	pouvoir à	Mme TOSTAIN
Commune du Barp :	M. BABIN	pouvoir à	M. MARION
	M. LANNELONGUE	absent excusé	
	Mme GIOFFRE	pouvoir à	Mme DORNON
Commune de Salles :	Mme LAURENT	pouvoir à	Mme GRESSET
	M. GARNUNG	pouvoir à	Mme PORTAFAX
	M. MOGUER	pouvoir à	M. LEMISTRE
	M. BUREAU	pouvoir à	Mme DOSBA
	Mme SABATIE	pouvoir à	Mme DUPLAA

Mr Declercq est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2019/09/01

COMMUNICATIONS DIVERSES

Rapporteur : Mme DORNON

Exposé :

-Les prochaines dates du conseil sont les suivantes : 12 novembre, 28 novembre, et 12 décembre.

-PLUi-H : une réunion publique est prévue le 24 octobre à 19 heures en salle des fêtes de Lugos, en vue de la présentation du projet d'arrêt qui sera soumis au conseil du 12 novembre. Une réunion préalable privée des 5 conseils municipaux est prévue le 23 octobre. Puis les communes seront alors invitées à émettre leur avis par délibération entre le 21 novembre et le 3 décembre 2019.

-PLU de Salles : l'enquête publique est en cours jusqu'au 2 octobre inclus. L'approbation du PLU est prévue au conseil du 28 novembre prochain.

-PLU de Saint-Magne : l'enquête publique est également en cours mais jusqu'au 4 octobre inclus. L'approbation du PLU est prévue au conseil du 28 novembre prochain.

-Transfert des compétences Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2020 :

-Schéma directeur et Programme Pluriannuel d'Investissement : nous prévoyons une restitution en réunion des 5 conseils municipaux privés vers la fin du mois d'octobre afin de leur présenter les priorités de travaux relevées par le bureau d'études.

-Les communes seront invitées à décider du principe de transférer l'intégralité de leurs excédents éventuels EAU et ASSAINISSEMENT à la Communauté de Communes, compte tenu des perspectives d'investissement à venir.

Envoyé en préfecture le 02/10/2019
Reçu en préfecture le 02/10/2019
Affiché le 02/10/2019
ID : 033-243301405-20190930-DELIB2019_09_01-DE

-Au terme de plusieurs mois de travail et de collaboration avec le SIAEPA, la COBAN et le SIBA, un projet de règlement financier et patrimonial de dissolution du SIAEPA au 31 décembre 2019 sera soumis à l'approbation des communes de Salles et de Mios.

-Pôle Digital R DIGITAL : la directrice de ce nouveau service intercommunal, Caroline GRESIAK, vient de prendre ses fonctions.

Les membres du conseil de communauté prennent acte de ces informations.

Certifié exécutoire
reçu en
ou Sous-Préfecture le
publié ou notifié le

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Belin-Bellet, le 4th octobre 2019

La Présidente,



Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 18
Votants : 26

L'an deux mille dix neuf
Le 30 septembre
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,
à la mairie de Belin-Beliet, sous la Vice-Présidence de Mme Christiane DORNON
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 23 septembre 2019

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : Mme BARSACQ - M. DESERT - Mme GOISNARD - M. GELLIBERT -
M. DECLERCQ - M. SAUTAREL
Commune de Le Barp : Mme DORNON - M. MARION - M. MAINGUY - Mme PORTAFAX
Commune de Lugos : Mme TOSTAIN
Commune de Saint-Magne : Mme OCTON - M. JACQUELIN
Commune de Salles : M. DERVILLE - Mme DUPLAA - Mme GRESSET - M. LEMISTRE -
Mme DOSBA

ABSENTS :

Commune de Belin-Beliet :	Mme LEMONNIER	absente excusée	
Commune de Lugos :	M. ARQUEMBOURG	pouvoir à	Mme TOSTAIN
Commune du Barp :	M. BABIN	pouvoir à	M. MARION
	M. LANNELONGUE	absent excusé	
	Mme GIOFFRE	pouvoir à	Mme DORNON
Commune de Salles :	Mme LAURENT	pouvoir à	Mme GRESSET
	M. GARNUNG	pouvoir à	Mme PORTAFAX
	M. MOGUER	pouvoir à	M. LEMISTRE
	M. BUREAU	pouvoir à	Mme DOSBA
	Mme SABATIE	pouvoir à	Mme DUPLAA

Mr Declercq est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2019/09/02

DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Mme DORNON

Exposé :

Considérant son examen en commission des finances du 26 septembre dernier, le projet de décision modificative n°1 est joint à la présente.

En synthèse, elle s'établit comme suit :

Budget Principal :

Section de fonctionnement : 78 590 €

Section d'investissement : 884 250 €

Budget annexe OM :

Section de fonctionnement : 17 150 €

Section d'investissement : 32 400 €

Budget annexe Economie :

Section de fonctionnement : 0 €

Section d'investissement : -100 €

Budget annexe Office de Tourisme :

Section de fonctionnement : 0 €

Budget annexe Pays :

Section de fonctionnement : 13 500 €

Les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité cette décision et autorisent Mme la Présidente à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires

Certifié exécutoire
reçu en
ou Sous-Préfecture le

publié ou notifié le

Exploit certifié conforme au registre des délibérations.
Belin-Beliet, le 1^{er} octobre 2019
La Présidente
Mme Christiane LEMONNIER

Envoyé en préfecture le 02/10/2019

Reçu en préfecture le 02/10/2019

Aîché le 02/10/2019

ID : 033-243301405-20190930-DM2019N1-DE

BUDGET PRINCIPAL Section fonctionnement

Des de fonctionnement Intitulé	Montant	Observations	Recettes de fonctionnement		Montant	Observations
			Article	Intitulé		
Vêtements de travail	50		7067	Transport à la demande	7 000,00	
Locations mobilières	33 000	Chapiteaux salon H	7067	Transport scolaire	1 500,00	
Locations mobilières	10 000	Fibre optique	73223	FPIC	2 600,00	
Etudes eau et assainissement	25 000	KPMG	7411	Dotation Intercommunalité	54 292,00	
Honoraires	30 000	eau et assainissement	74126	Dotation de compensation	9 298,00	
Transports scolaires	-30 000		7588	Internet très haut débit	1 200	
Réception	500		7711	Pénalités perçues	2 700	Lot 6 Atelier
5 Téléphones portables	2 000	3 CDC + 2 assain				
Cotisation 2019	9 000	Rézo Pouce				
Cotisation CNFPT / CDG	500					
Autres impôts et taxes sur rémunérations	1 100					
NBI, SFT	500					
Autres indemnités	-9 000					
Rémunérations non titulaires	28 400					
Autres Indemnités	5 000					
URSSAF	1 500					
CNRACL	-5 000					
ASSEDIC	3 000					
Versement FNC	750					
ATIACL et FIPH	11 300					
Dépenses imprévues	-39 010					
TOTAL DEPENSES	78 590					
					TOTAL RECETTES	78 590

BUDGET PRINCIPAL Section investissement

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
Article	Intitulé	Montant	Observations	Article	Intitulé	Montant	Observations
165	Dépôts et cautionnements	2 000					
20421	Subv d'équip. aux pers de droit privé	10 000	Joué	10222	FCTVA	107 000	
365 Atelier							
2183	Matériel informatique	13 500					
2184	Mobilier	-11 000					
2317	Travaux	40 000	Rév travaux et lMO + patio				
604 équipements Interne CDC							
2051	Logiciels	1 000					
628 Ecole de Belin-Bélier							
2317	Travaux	598 000		628 Ecole de Belin-Bélier			
238	Avances forfaitaires marché	80 000		1321	Subvention DETR	250 000	Ext école
				1321	Subvention DETR	250 000	Accueil périscolaire
				238	Avances forfaitaires marché	80 000	
636 PLU ET PLUIH							
202	Etudes PLU et PLUIH	30 000		636 PLU ET PLUIH			
				1321	Subvention DGD	29 850	PLUI
639 Mutualisation fibre optique							
2183	Matériels de bureau et informatique	5 000					
2184	Mobilier	-5 000					
647 Schéma directeur eau et assainissement							
2031	Etudes de modélisation des réseaux	70 000	eau potable	647 Schéma directeur eau et assainissement			
				1318	Agence de l'Eau	167 400	
648 Extension locaux CDC Pôle eau et assainissement							
2051	Logiciels	4 000					
2183	Matériels de bureau et informatique	6 000					
2184	Mobilier	10 750					
2313	Travaux	30 000					
TOTAL DEPENSES		884 250		TOTAL RECETTES		884 250	

Envoyé en préfecture le 02/10/2019
 Reçu en préfecture le 02/10/2019
 Affiché le 02/10/2019
 ID : 033-243301405-20190930-DM2019N1-DE

BUDGET Annexe OM Section fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement		Montant	Observations	Article	Intitulé	Montant	Observations
Intitulé	Montant	Intitulé	Article	Intitulé	Observations	Article	Intitulé	Montant	Observations
Carburant	10 000								
Vêtements de travail	2 500								
Formations	2 000	FIMO	70612	Redevance spéciale OM				6 000	
Frais déplacements	1 500		70613	Redevance enlèvement déchets				11 150	
Abonnement carte carburant	100								
Autres services ext,	1 000	Pneus hors marché							
Cotisation CNFPT	200								
Rémunérations titulaires	-10 000								
NBI, SFT	-1 000								
Autres indemnités	-5 000								
Rémunérations non titulaires	23 000								
URSSAF	-5 000								
CNRACL	-2 200								
Centimes prélevement à la source	50								
TOTAL DEPENSES	17 150							TOTAL RECETTES	17 150

BUDGET Annexe OM Section investissement

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement		Montant	Observations	Article	Intitulé	Montant	Observations
Intitulé	Montant	Intitulé	Article	Intitulé	Observations	Article	Intitulé	Montant	Observations
603 Bacs oliviers									
2188 Colonne a verre	7 000								
614 Extension déchetterie Belin-Bélier/Salles									
2314 Travaux déchetterie	65 000	avance forfaitaire + av	2314	614 Extension déchetterie Belin-Bélier/Salles				32 400	
620 Garage double le bard									
2314 Construction	-39 600	Remboursement avance forfaitaire							
TOTAL DEPENSES	32 400							TOTAL RECETTES	32 400

Envoyé en préfecture le 02/10/2019

Reçu en préfecture le 02/10/2019

Article le 02/10/2019

ID : 033-243301405-20190930-DM2019N1-DE

Article	Intitulé	Montant	Observations	Article	Intitulé	Montant	Observations
61523	Entretien et réparation réseaux	350					
6257	Réception	2 000					
6262	2 Téléphones portables	2 000					
627	Frais tlp	50					
6281	Cotisation aux caisses de retraite	150					
637	Taxe aménagement ATELIER	4 500					
6332	FNAL	480					
6411	Salaires	-22 980					
6413	Primes	12 000	Rééquilibrer chapitre				
6451	Cotisations à FURSSAF	1 650	012				
6453	Cotisation aux caisses de retraite	8 000					
6454	Cotisations aux ASSEDIC	850					
65888	Centimes prélèvement à la source	50					
023	Virement à la section d'investissement	-9 100					
TOTAL DEPENSES		0		TOTAL RECETTES		0	

Dépenses d'investissement

BUDGET Annexe Economie Section investissement

Recettes d'investissement

Article	Intitulé	Montant	Observations	Article	Intitulé	Montant	Observations
165	Dépôts et cautionnements	9 000		021	Virement section de fonctionnement	-9 100	
2051	Logiciel badgeuse Atelier	-18 850		165	Dépôts et cautionnements	9 000	
100	Hôtel d'entreprises Eyralis						
2111	achat terrain Eyralis hotel d'entreprises	100 000	Frais agence inclus				
2111	frais notaire achat terrain	3 000					
2313	Construction	-817 100					
101 Equip interne pôle digital							
2051	Logiciels Pôle digital	3 000	3 ordi				
2183	Matériel Informatique Pôle digital	4 000	3 ordi				
2183	Photocopieur Pôle digital	5 000					
102 Coworking Eyralis							
2313	Constructions	700 000					
365 Atelier							
2051	Logiciel badgeuse Atelier	18 850					
21568	Extincteur atelier	3 000					
2183	Matériel Informatique Atelier	10 000	Badgeuse, switch,,				
645 Site économie Val de l'Eyre							
2051	Logiciel	-20 000					
TOTAL DEPENSES		-100		TOTAL RECETTES		-100	

Des de fonctionnement		Recettes de fonctionnement		
Intitulé	Montant	Observations	Article	Intitulé
Eau	500			
Autres matières et fournitures	200			
Réception	800			
Cotisation FNAL	-150			
Cotisation CNFPT	-100			
Rémunération	-2 000			
Autres indemnités	1 000			
Cotisations aux caisses de retraite	-300			
Centimes prélevement à la source	50			
TOTAL DEPENSES	0			TOTAL RECETTES
				0

Envoyé en préfecture le 02/10/2019
 Reçu en préfecture le 02/10/2019
 Affiché le 02/10/2019
 ID : 033-243301405-20190930-DM2019N1-DE

BUDGET ANNEXE PAYS Section fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement		
Article	Intitulé	Montant	Observations	Article
673	Titre annulé sur exercice antérieur	13 500		
60622	Carburants	-170	Plateforme titre 7 /2017	
6084	Fournitures administratives	200		
6135	Locations mobilières	-520		
61551	Matériel roulant	-107		
6161	Assurance Multirisques	237		
6251	Voyages et déplacements	300		
65888	Centimes prélevement à la source	60		
		13 500		
				7477
				Subvention Europe
				13 500
				Observations
				Leader

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
 CANTON LES LANDES DES GRAVES
 COMMUNAUTE DE COMMUNES
 DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
 En exercice : 28
 Présents : 18
 Votants : 26

L'an deux mille dix neuf
 Le 30 septembre
 Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
 dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,
 à la mairie de Belin-Beliet, sous la Vice-Présidence de Mme Christiane DORNON
 Date de convocation du Conseil Communautaire : le 23 septembre 2019

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : Mme BARSACQ - M. DESERT - Mme GOISNARD - M. GELLIBERT -
 M. DECLERCQ - M. SAUTAREL
 Commune de Le Barp : Mme DORNON - M. MARION - M. MAINGUY - Mme PORTAFAX
 Commune de Lugos : Mme TOSTAIN
 Commune de Saint-Magne : Mme OCTON - M. JACQUELIN
 Commune de Salles : M. DERVILLE - Mme DUPLAA - Mme GRESSET - M. LEMISTRE -
 Mme DOSBA

ABSENTS :

Commune de Belin-Beliet :	Mme LEMONNIER	absente excusée	
Commune de Lugos :	M. ARQUEMBOURG	pouvoir à	Mme TOSTAIN
Commune du Barp :	M. BABIN	pouvoir à	M. MARION
	M. LANNELONGUE	absent excusé	
	Mme GIOFFRE	pouvoir à	Mme DORNON
Commune de Salles :	Mme LAURENT	pouvoir à	Mme GRESSET
	M. GARNUNG	pouvoir à	Mme PORTAFAX
	M. MOGUER	pouvoir à	M. LEMISTRE
	M. BUREAU	pouvoir à	Mme DOSBA
	Mme SABATIE	pouvoir à	Mme DUPLAA

Mr Declercq est nommé secrétaire de séance.

OBJET :

Délibération 2019/09/03

**CONCESSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CINEMA :
 APPROBATION DE SON PRINCIPE**

Rapporteur : Mr DERVILLE

Exposé :

Considérant les articles L1411-1 et suivants du CGCT et la mission de service public que revêt l'exploitation du cinéma classé art et essais devant permettre une ouverture continue du service et l'accès à tous publics, il est proposé au conseil de communauté de se prononcer sur le principe d'une concession de délégation de service public par voie d'affermage sur 7 ans et 5 mois, à compter du 1^{er} juillet 2020.

A été également intégré le cinéma de plein air dans l'objet de cette concession (avec un forfait de 400 séances à 5 € achetées par la CDC).

A noter que le montant de la subvention attribuée par la CDC n'est pas plafonné dans le projet de cahier des charges, à la différence de la précédente consultation. Le montant de celle-ci est actuellement de 22 000 € y compris le ciné de plein air.

La tarification des scolaires (3.50 €) et celle du cinéma de plein air (5 €) sont imposées.

La grille tarifaire à compléter par le candidat est la suivante :

Plein tarif	
Tarif réduit + 60ans	
Tarif réduit Etudiants, demandeurs d'emploi	

Tarif réduit Jeunes – 16ans	
Carte d'abonnement	
Groupes scolaires	3.5 € TTC
Comité d'entreprise	
Associations culturelles	
Plein Air	5 € TTC

L'objectif de la fréquentation annuelle est de 18 000 entrées.

Le concessionnaire s'engage sur une programmation moyenne hebdomadaire de **9 séances sur 47 semaines minimum** par an, à raison de **6 à 7 films différents au moins par semaine**.

Les films programmés doivent correspondre aux attentes du public le plus large et offrir une programmation de qualité comprenant :

- **au moins 30% de films classés art et essais** afin de conserver le classement art et essais du cinéma ;
- la diffusion de films grands publics avec **1 à 2 sorties nationales minimum par mois**
- la diffusion de films à destination des scolaires des écoles du Val de l'Eyre en dehors des horaires d'ouverture au public

Considérant ce qui précède et l'avis favorable de la commission du 23 juillet dernier,

Les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité :

- le principe de l'exploitation du cinéma par voie d'affermage sur 7 ans et 5 mois et la consultation à mener par voie de concession de délégation de service public
 - le projet de cahier des charges de la consultation,
- et autorisent Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

Certifié exécutoire
reçu en
ou Sous-Préfecture le
publié ou notifié le

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Berriat, le 18 octobre 2019

La Présidente

Marie-Christine LEMONNIER



Envoyé en préfecture le 02/10/2019

Reçu en préfecture le 02/10/2019

Affiché le 02/10/2019

ID : 033-243301405-20190930-DELIB2019_09_04-DE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 18
Votants : 26

L'an deux mille dix neuf

Le 30 septembre

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
dûment convoqué, s'est réuni en session **ORDINAIRE**,
à la mairie de Belin-Beliet, sous la Vice-Présidence de Mme Christiane DORNON
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 23 septembre 2019

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : Mme BARSACQ - M. DESERT - Mme GOISNARD - M. GELLIBERT-
M. DECLERCQ - M. SAUTAREL
Commune de Le Barp : Mme DORNON - M. MARION - M. MAINGUY - Mme PORTAFAX
Commune de Lugos : Mme TOSTAIN
Commune de Saint-Magne : Mme OCTON - M. JACQUELIN
Commune de Salles : M. DERVILLE - Mme DUPLAA - Mme GRESSET - M. LEMISTRE -
Mme DOSBA

ABSENTS :

Commune de Belin-Beliet :	Mme LEMONNIER	absente excusée	
Commune de Lugos :	M. ARQUEMBOURG	pouvoir à	Mme TOSTAIN
Commune du Barp :	M. BABIN	pouvoir à	M. MARION
	M. LANNELONGUE	absent excusé	
	Mme GIOFFRE	pouvoir à	Mme DORNON
Commune de Salles :	Mme LAURENT	pouvoir à	Mme GRESSET
	M. GARNUNG	pouvoir à	Mme PORTAFAX
	M. MOGUER	pouvoir à	M. LEMISTRE
	M. BUREAU	pouvoir à	Mme DOSBA
	Mme SABATIE	pouvoir à	Mme DUPLAA

Mr Declercq est nommé secrétaire de séance

est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2019/09/04

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Mme DORNON

Exposé :

Dans le cadre de la promotion interne de deux agents, les membres du conseil de communauté décident à l'unanimité de créer au tableau des effectifs deux grades de rédacteur en lieu et place de leur grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et autorisent Mme la Présidente à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

Certifié exécutoire
reçu en
au Sous-Préfecture le
publié ou notifié le

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Belin-Beliet, le 01^{er} octobre 2019



Maire **Christine LEMONNIER**

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 18
Votants : 26

L'an deux mille dix neuf
Le 30 septembre
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,
à la mairie de Belin-Beliet, sous la Vice-Présidence de Mme Christiane DORNON
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 23 septembre 2019

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : Mme BARSACQ - M. DESERT - Mme GOISNARD - M. GELLIBERT -
M. DECLERCQ - M. SAUTAREL
Commune de Le Barp : Mme DORNON - M. MARION - M. MAINGUY - Mme PORTAFAX
Commune de Lugos : Mme TOSTAIN
Commune de Saint-Magne : Mme OCTON - M. JACQUELIN
Commune de Salles : M. DERVILLE - Mme DUPLAA - Mme GRESSET - M. LEMISTRE -
Mme DOSBA

ABSENTS :

Commune de Belin-Beliet :	Mme LEMONNIER	absente excusée	
Commune de Lugos :	M. ARQUEMBOURG	pouvoir à	Mme TOSTAIN
Commune du Barp :	M. BABIN	pouvoir à	M. MARION
	M. LANNELONGUE	absent excusé	
	Mme GIOFFRE	pouvoir à	Mme DORNON
Commune de Salles :	Mme LAURENT	pouvoir à	Mme GRESSET
	M. GARNUNG	pouvoir à	Mme PORTAFAX
	M. MOGUER	pouvoir à	M. LEMISTRE
	M. BUREAU	pouvoir à	Mme DOSBA
	Mme SABATIE	pouvoir à	Mme DUPLAA

Mr Declercq est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2019/09/05

**PAYS BASSIN D'ARCACHON-VAL DE L'EYRE
BUDGET PREVISIONNEL 2020**

Rapporteur : Mme DORNON

Exposé :

Créé en 2004 à l'initiative des trois intercommunalités du territoire, le Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre fonctionne sans structure juridique, et repose sur un Comité de pilotage composé de onze membres et fondé sur une mutualisation des moyens nécessaires à son activité. Depuis 2012, un Conseil des élus regroupant les 17 maires du territoire participe à sa gouvernance.

Le Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre est un territoire de projet qui a vocation à encourager, impulser et coordonner les initiatives locales et développer les coopérations locales.

Il constitue le cadre de l'élaboration d'un projet commun, au travers de sa charte, destiné à développer les atouts du territoire et à renforcer les solidarités réciproques.

Le programme d'actions de l'année 2020 ainsi que le budget afférent (joint en annexe), permettent de mettre en œuvre les actions prioritaires déterminées dans la charte révisée du Pays.

Chaque programme est porté par une des intercommunalités du Pays pour le compte des trois et l'autofinancement respectif est déterminé au prorata des populations (base : INSEE RGP 2011).

Les membres du conseil de communauté à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 02/10/2019

Reçu en préfecture le 02/10/2019

Affiché le 02/10/2019

ID : 033-243301405-20190930-DELIB2019_09_05-DE

- approuvent le tableau de synthèse des démarches du Pays Barval pour l'année 2020 ;
- approuvent la participation prévisionnelle de la CDC du Val de l'Eyre pour un montant global de 83 408 € et inscrire les crédits nécessaires à la mise en œuvre des actions ;
- autorisent Madame la Présidente à signer les différentes conventions correspondant à ces actions.

Certifié exécutoire
reçu en
ou Sous-Préfecture le
publié ou notifié le

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Bellet, Ve¹er octobre 2019

La Présidente

Marie-Christine LEMONNIER





BUDGET PREVISIONNEL PAYS BASSIN D'ARCACHON-VAL DE L'EYRE 2020
TTC

DLAL FEAMP Animation Gestion 2020	PAYS Animation Gestion 2020	LEADER Animation Gestion 2020	GPECT Connect'ances 2020	MOBILITES Chargé de Mission 2020	MOBILITES Guichet Unique 2020	BASE Agence Economique 2020	SANTE 2020	TOTAL PAYS 2020 (TTC)
Mme DELAMARE	Séverine FLEITH Sabrina LO COCO	Pauline URRUTY Sabrina LO COCO	Pauline FAVIEZ	Sylvain DEPRESSAT	Sylvain DEPRESSAT			
COBAS	C4C VE	C4C VE	C4C VE	COBAN	COBAN	COBAS	COBAS	
Maître d'ouvrage								
PAYS BASSIN D'ARCACHON	48 456 €	59 729 €	51 000 €	9 000 €	96 042 €			264 227 €
Eurode	30 285 €	50 729 €	8 500 €	9 000 €	64 792 €			163 306 €
Région	18 171 €	9 000 €	11 000 €		31 250 €			69 421 €
Contrib. Privées			31 500 €					31 500 €
PAYS	102 210 €	3 873 €	24 000 €	36 000 €	28 958 €	50 400 €	15 000 €	277 645 €
COBAN	5 394 €	1 658 €	10 272 €	15 408 €	12 394 €	192 600 €	6 420 €	287 892 €
COBAS	5 647 €	1 735 €	10 752 €	16 128 €	12 973 €	201 600 €	6 720 €	301 345 €
C4C VE	1 563 €	480 €	2 976 €	4 464 €	3 591 €	55 800 €	1 860 €	83 408 €
TOTAL	61 060 €	63 602 €	75 000 €	45 000 €	125 000 €	450 000 €	15 000 €	936 872 €

* sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées

Envoyé en préfecture le 02/10/2019
 Reçu en préfecture le 02/10/2019
 Affiché le 02/10/2019
 ID : 033-243301405-20190930-TABLEPAYS1-DE

Taux de répartition	(population légale 2011)
COBAS	44,80%
COBAN	42,80%
CDC VE	12,40%

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 18
Votants : 26

L'an deux mille dix neuf
Le 30 septembre
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
dûment convoqué, s'est réuni en session **ORDINAIRE**,
à la mairie de Belin-Beliet, sous la Vice-Présidence de Mme Christiane DORNON
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 23 septembre 2019

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : Mme BARSACQ - M. DESERT - Mme GOISNARD - M. GELLIBERT -
M. DECLERCQ - M. SAUTAREL
Commune de Le Barp : Mme DORNON - M. MARION - M. MAINGUY - Mme PORTAFAX
Commune de Lugos : Mme TOSTAIN
Commune de Saint-Magne : Mme OCTON - M. JACQUELIN
Commune de Salles : M. DERVILLE - Mme DUPLAA - Mme GRESSET - M. LEMISTRE -
Mme DOSBA

ABSENTS :

Commune de Belin-Beliet :	Mme LEMONNIER	absente excusée	
Commune de Lugos :	M. ARQUEMBOURG	pouvoir à	Mme TOSTAIN
Commune du Barp :	M. BABIN	pouvoir à	M. MARION
	M. LANNELONGUE	absent excusé	
	Mme GIOFFRE	pouvoir à	Mme DORNON
Commune de Salles :	Mme LAURENT	pouvoir à	Mme GRESSET
	M. GARNUNG	pouvoir à	Mme PORTAFAX
	M. MOGUER	pouvoir à	M. LEMISTRE
	M. BUREAU	pouvoir à	Mme DOSBA
	Mme SABATIE	pouvoir à	Mme DUPLAA

Mr Declercq est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2019/09/06

**CREATION DU BUDGET ANNEXE DU SPIC EAU ET DU BUDGET
ANNEXE DU SPIC ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Mme DORNON

Exposé :

Dans le cadre de la préparation du transfert des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020, il est rappelé que le mode d'exploitation actuel de tous ces services est similaire, par voie de délégation de service public.

Compte tenu de ce qui précède, les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité le principe de créer un budget annexe consacré au SPIC (service public industriel et commercial) intercommunal de l'Eau dénommé budget annexe EAU et un budget annexe consacré au SPIC (service public industriel et commercial) intercommunal de l'Assainissement dénommé budget annexe ASSAINISSEMENT et autorisent Mme la Présidente à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

Ces deux budgets seront sans autonomie financière car rattachés au compte 515 du budget général, ils seront assujettis à la TVA et appliqueront la nomenclature M49.

Leur numérotation sera la suivante :

- Budget annexe EAU - n°264 -00
- Budget annexe ASSAINISSEMENT - n° 265-00.

Certifié exécutoire
reçu en
ou Sous-Préfecture le
publié ou notifié le

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Belin-Beliet le 1^{er} octobre 2019
La Présidente
Marie-Christine LEMONNIER

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 18
Votants : 26

L'an deux mille dix neuf
Le 30 septembre
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,
à la mairie de Belin-Beliet, sous la Vice-Présidence de Mme Christiane DORNON
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 23 septembre 2019

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : Mme BARSACQ - M. DESERT - Mme GOISNARD - M. GELLIBERT -
M. DECLERCQ - M. SAUTAREL
Commune de Le Barp : Mme DORNON - M. MARION - M. MAINGUY - Mme PORTAFAX
Commune de Lugos : Mme TOSTAIN
Commune de Saint-Magne : Mme OCTON - M. JACQUELIN
Commune de Salles : M. DERVILLE - Mme DUPLAA - Mme GRESSET - M. LEMISTRE -
Mme DOSBA

ABSENTS :

Commune de Belin-Beliet :	Mme LEMONNIER	absente excusée	
Commune de Lugos :	M. ARQUEMBOURG	pouvoir à	Mme TOSTAIN
Commune du Barp :	M. BABIN	pouvoir à	M. MARION
	M. LANNELONGUE	absent excusé	
	Mme GIOFFRE	pouvoir à	Mme DORNON
Commune de Salles :	Mme LAURENT	pouvoir à	Mme GRESSET
	M. GARNUNG	pouvoir à	Mme PORTAFAX
	M. MOGUER	pouvoir à	M. LEMISTRE
	M. BUREAU	pouvoir à	Mme DOSBA
	Mme SABATIE	pouvoir à	Mme DUPLAA

Mr Declercq est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2019/09/07

**DIRECTION DU PÔLE EAU ET ASSAINISSEMENT :
APPROBATION D'UN CONTRAT A DUREE DETERMINEE
DE 3 ANS RENOUEVABLE**

Rapporteur : Mme DORNON

Exposé :

Dans le cadre de la préparation du transfert de la compétence eau et assainissement, les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité le principe d'un contrat à durée déterminée de 3 ans renouvelable pour la direction du service et autorisent Mme la Présidente à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

L'agent sera rémunéré par référence à la grille d'attaché territorial sur la base de l'indice majoré 669, avec application du RIFSEEP délibéré par la collectivité.

Certifié exécutoire
reçu en
ou Sous-Préfecture le
publié ou notifié le

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 30 septembre 2019

La Présidente

Mme Christiane LEMONNIER



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 18
Votants : 26

L'an deux mille dix neuf
Le 30 septembre
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,
à la mairie de Belin-Beliet, sous la Vice-Présidence de Mme Christiane DORNON
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 23 septembre 2019

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : Mme BARSACQ - M. DESERT - Mme GOISNARD - M. GELLIBERT -
M. DECLERCQ - M. SAUTAREL
Commune de Le Barp : Mme DORNON - M. MARION - M. MAINGUY - Mme PORTAFAX
Commune de Lugos : Mme TOSTAIN
Commune de Saint-Magne : Mme OCTON - M. JACQUELIN
Commune de Salles : M. DERVILLE - Mme DUPLAA - Mme GRESSET - M. LEMISTRE -
Mme DOSBA

ABSENTS :

Commune de Belin-Beliet :	Mme LEMONNIER	absente excusée	
Commune de Lugos :	M. ARQUEMBOURG	pouvoir à	Mme TOSTAIN
Commune du Barp :	M. BABIN	pouvoir à	M. MARION
	M. LANNELONGUE	absent excusé	
	Mme GIOFFRE	pouvoir à	Mme DORNON
Commune de Salles :	Mme LAURENT	pouvoir à	Mme GRESSET
	M. GARNUNG	pouvoir à	Mme PORTAFAX
	M. MOGUER	pouvoir à	M. LEMISTRE
	M. BUREAU	pouvoir à	Mme DOSBA
	Mme SABATIE	pouvoir à	Mme DUPLAA

Mr Declercq est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2019/09/08

**APPEL D'OFFRES POUR LE TRI
AVEC EXTENSION DES CONSIGNES**

Rapporteur : Mme DORNON

Exposé :

Dans le cadre du renouvellement de l'appel d'offres du tri de nos produits recyclables au 1^{er} juillet 2020, les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité le principe de la durée du marché de base de 3 ans renouvelable une fois, avec l'option pour une durée de 6 ans et autorisent Mme la Présidente à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

Le titulaire du marché devra répondre aux prescriptions définies par CITEO au titre du tri et du traitement des produits par extensions des consignes de tri.

Certifié exécutoire
reçu en
ou Sous-Préfecture le
publié ou notifié le

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet le 1^{er} octobre 2019

La Présidente

Mme Christiane LEMONNIER

